

**MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
DU MALI  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**



**PERMANENT MISSION OF THE REPUBLIC  
OF MALI  
TO THE UNITED NATIONS**

**SOIXANTE-SEIZIEME SESSION ORDINAIRE  
DEL'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

**Intervention de SEM Issa KONFOUROU, Ambassadeur, Représentant  
permanent du Mali auprès des Nations Unies, à l'occasion de l'examen  
par la Sixième Commission du point 111 intitulé « Mesures visant à  
éliminer le terrorisme international »**

**(New York, le 06 octobre 2021)**

**Madame la Présidente,**

Prenant la parole pour la première fois, je voudrais vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour votre élection à la présidence de la Sixième Commission. Je vous assure de la coopération totale de la délégation du Mali.

Le Mali souscrit aux déclarations faites par la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des Non-alignés, du Royaume d'Arabie Saoudite au nom de l'Organisation de la Coopération islamique et le Ghana au nom des Etats Africains.

La délégation du Mali remercie le Secrétaire général pour son rapport publié dans le document A/76/201 du point 111 de l'ordre du jour.

**Madame la Présidente,**

Le terrorisme constitue l'une des menaces les plus dangereuses pour la paix et la sécurité internationales. Aucune région, aucun pays, aucune religion, nationalité ou civilisation n'est à l'abri de cette idéologie extrémiste et violente.

Depuis 2012, le Mali fait l'amère expérience de cette menace terroriste, avec son triste lot de morts, de blessés et de destruction de biens publics et privés. Pire, la cohésion sociale, qui a toujours caractérisé notre vivre ensemble, est fortement affectée par cette situation, sur fond d'amalgame et de lutte pour le contrôle des ressources limitées du terroir.

Malgré ces défis complexes, le Gouvernement du Mali reste déterminé à œuvrer, de concert avec les partenaires, pour protéger nos populations et leurs biens et pour sécuriser l'ensemble du territoire national.

En effet, le terrorisme et l'extrémisme violent appellent une réponse sans faille de la communauté internationale et, notre organisation commune est le lieu par excellence d'expression et de manifestation de cette réponse collective.

Concourent notamment de cette dynamique, les déclarations du Conseil de sécurité, du Secrétaire général, de l'Assemblée générale, ainsi que les résolutions relatives à la lutte contre le terrorisme, notamment celle adoptée le 30 juin dernier, par l'Assemblée générale sur le septième examen de la Stratégie antiterroriste.

Je salue également les actions encourageantes du Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme et j'invite à un soutien accru et surtout un partenariat avec les Etats membres et les organisations sous régionales afin de mieux concevoir et mettre en œuvre les stratégies anti terroristes, de manière à ce qu'elles soient adaptées aux spécificités de chaque situation.

En termes de textes, la réponse internationale face au terrorisme et à la criminalité transfrontalière, avec 55 instruments y relatifs, dont 19 instruments universels et 36 régionaux, est à la hauteur des drames quotidiens que vivent les populations, les représentants de l'Etat, les forces nationales et internationales présentes sur le terrain.

**Madame la Présidente,**

Partant du constat qu'aucun pays seul ne saurait contenir ces activités criminelles transnationales, le G5 Sahel, à travers sa Force conjointe et en coordination avec les forces partenaires dans la région, poursuivra les actions de lutte contre le terrorisme.

Je saisis l'occasion pour réitérer la demande commune du G5 Sahel en faveur d'un mandat robuste et adapté, sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et d'un financement prévisible et pérenne de la Force conjointe du G5 Sahel.

Cette approche sécuritaire, s'impose aux Etats de la région comme une nécessité pour mieux protéger les populations et leurs biens. Pour autant, nous demeurons convaincus que seule une approche globale, prenant en charge les causes profondes de l'extrémisme violent, permettront de parvenir à une solution définitive à la crise qui frappe nos pays, et qui constitue une menace pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et au-delà.

Dans cette dynamique, au plan national, face à cette menace dangereuse, le Gouvernement du Mali s'est doté d'une Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et son Plan d'action. Ces deux documents de référence s'attachent à trouver des solutions appropriées aux causes profondes de la menace terroriste, en tenant compte des réalités locales.

Il s'agit notamment du soutien aux mécanismes de dialogue intra-interreligieux et de la formation des leaders religieux. Il s'agit également de la valorisation des leviers traditionnels de stabilisation des communautés ainsi que de l'introduction de l'éducation à la culture de la paix, aux droits humains et à la démocratie dans les curricula scolaires.

Il s'agit enfin, du financement de projets d'autonomisation des femmes et des jeunes, en particulier l'emploi décent pour la jeunesse.

Un cadre juridique national, en adéquation avec les engagements internationaux du Mali, est en place pour conforter la lutte contre le terrorisme, y compris la répression des auteurs et la protection des victimes.

Sur le financement du terrorisme, le Gouvernement du Mali a adopté la Stratégie nationale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Il a également mis en place la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF), opérationnelle depuis juin 2008.

Pour terminer, je voudrais insister sur la nécessité, pour les Etats membres, de parvenir rapidement à une définition commune et consensuelle du terrorisme, en vue de favoriser une compréhension commune et partagée du phénomène, gage d'une coopération internationale efficace et d'une coordination nécessaire à l'éradication du terrorisme.

**Je vous remercie**